

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 10
RUE DE L'ÉGLISE CE 10 AOUT 2021, À 19h00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE
MADAME MANON LAMBERT, MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège numéro 5 vacant		

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Paris
Est absente : Madame Marie-Claude Chouinard, mairesse.
Monsieur Jean Goulet, conseiller au siège numéro 6

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2021
4. Acceptation des comptes à payer en date du 31 juillet 2021
5. Adoption du règlement numéro 68-2021 Règlement G1 relatif aux infractions Pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.
6. Projet de Ferme 59- 814 rang 2
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

439-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

440-08-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

441-08-21

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 380 915.22\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 380 915.22\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce ___ du mois de _____ 2021

442-08-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2021 RÈGLEMENT G01 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

ATTENDU QUE les articles 445 et suivant du Code Municipal, c, C-27.1;

ATTENDU QUE les articles 50 et suivants de la Loi sur la Police c. P-13.1;

ATTENDU QUE cette entente stipule que les municipalités de la MRC de l'Érable sont signataires d'une entente de service en vigueur avec la Sûreté du Québec pour des services policiers sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC de l'Érable désirent également harmoniser leur réglementation applicable par la Sûreté du Québec en matière de sécurité, salubrité, nuisance et le commerce de prêts sur gages ou d'articles d'occasion;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été le donné le 13 juillet 2021 par Monsieur Jean Goulet, conseiller;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé en séance ordinaire le 13 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 68-2021 Règlement G01 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la sécurité du Québec et l'autorité compétente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

443-08-21

PROJET DE FERME 59- 814 RANG 2

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une résidence sur le lot 1146-3 liée à un projet agricole à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet agricole consiste à la production de petits fruits sur une superficie allant jusqu'à 600 m² à la production de 80 poulets de chair par année, à la coupe de bois d'épinette et à la plantation d'érable à sucre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en conformité avec le règlement sur les usages conditionnels numéro 50-2018;

CONSIDÉRANT QUE les documents ont été remis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé aux membres du conseil d'accepter le projet :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a appuyé le projet via la résolution 2021-06-213;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs doivent démontrer que leur projet soit viable dans le temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le projet de ferme 59 au 814 rang 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

444-08-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h22

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Manon Lambert, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Manon Lambert
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière